



RAPPORT GENERAL

**COLLOQUE REGIONAL SUR
« POLITIQUES NATIONALES : LE ROLE
DES LANGUES TRANSFRONTALIERES ET
LA PLACE DES LANGUES DE MOINDRE
DIFFUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST »**

**Bamako, Centre International de Conférence,
16-18 Mai 2006**



Coopération Suisse

- 1- Du 16 au 18 mai 2006, s'est tenu à Bamako, au Centre International de conférence le Colloque Régional sur le thème : « **POLITIQUES NATIONALES : LE ROLE DES LANGUES TRANSFRONTALIERES ET LA PLACE DES LANGUES DE MOINDRE DIFFUSION EN AFRIQUE DE L'OUEST** ». Organisé par l'Académie Africaine des Langues, en partenariat avec l'UNESCO et le Gouvernement du Mali, et l'accompagnement de l'Organisation intergouvernementale de la francophonie (OIF) et de la Coopération suisse, ce colloque, avait les objectifs suivants :
- Faire l'état des lieux de l'utilisation des langues nationales dans tous les domaines de la vie.
 - Développer un argumentaire pour :
 - a) Favoriser l'intégration nationale, régionale et continentale ;
 - b) susciter et promouvoir les programmes de recherche et de production linguistiques ;
 - c) promouvoir la diversité culturelle et linguistique comme facteur d'intégration nationale, régionale et continentale ;
 - Inviter les décideurs à :
 - a) échanger les expériences d'introduction des langues nationales dans le système éducatif en vue d'une harmonisation ;
 - b) soutenir la création d'outils de promotion des langues ;
 - c) identifier, renforcer et coordonner les réseaux de promotion des langues.
 - Contribuer à la mise en place des structures de travail de l'ACALAN
- 2- Ont participé à ce Colloque les délégués des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo ainsi que des observateurs venus d'Afrique du Sud. Par ailleurs des Organisations partenaires de l'Académie africaine des Langues : UNESCO, (BREDA, Bureau multi pays de Bamako, IEU) OIF, ADEA, UEMOA et ROCARE ont envoyé des représentants. Les invités spéciaux suivants ont participé aux travaux : Pr. Ayo Bangbose (Nigeria), Pr. Arame Fal (Sénégal) Pr. Hassana Alidou (Etats-Unis), Pr. Fary Silate Ka (Sénégal), Pr. Marcel Diki Kidiri (France), Pr. Norbert Nikiéma (Burkina Faso), Dr Mathieu R. Ouedraogo (Burkina Faso), Pr. Kalilou Tera (Côte d'Ivoire), P. Kouadio N'Guessan Jérémie (Côte d'Ivoire), Dr. Angelina Netshieni (Afrique du Sud), Pr. Ingse Skattum (Norvège), M. Augustin Gatera (Rwanda).
- 3- La cérémonie officielle d'ouverture, présidée par le Ministre de la culture du Mali en présence de son homologue de l'Intégration africaine et des maliens de l'extérieur, a été marquée par plusieurs interventions dont celles du représentant du Directeur Général de l'Unesco, du représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie, du représentant de la Coopération Suisse et du Président de l'Académie africaines des langues -ACALAN-. Ce dernier a, dans son intervention, vivement remercié tous les participants et plus particulièrement l'Unesco, la Coopération Suisse pour leur accompagnement financier dans la réalisation des activités et des grands projets de l'Académie.

- 4- Après une minute de silence observée à la mémoire des illustres disparus, le Présidium du Colloque ainsi composé a été mis en place :
- Président : M. Adama Samassékou, Président de l'Académie africaine des Langues.
 Vice-Président : Pr. Ayo Bamgbose du Nigeria.
 Rapporteur Général : Dr. Hamidou Seydou Hanafiou du Niger.
 Rapporteur Adjoint : Burama Jammeh de la Gambie.
- 5- La conférence inaugurale du colloque a été présentée par le Professeur Ayo Bamgbose, Professeur Emérite, de l'Université d'Ibadan (Nigeria) qui a fait un large exposé de la situation des langues en Afrique occidentale et sur les actions significatives jusqu'ici réalisées en vue de leur préservation et de leur utilisation dans le système éducatif, notamment. Mettant l'accent sur les réalisations et les échecs enregistrés ici et là, il a situé toutes ces actions dans le cadre de la renaissance de l'Afrique.
- 6- À la suite de cette conférence, le projet d'ordre du jour proposé par l'Académie africaine des Langues a été adopté. Intervenant pour présenter la note d'orientation du Colloque, le Professeur Amadou Touré, Secrétaire exécutif du colloque, a donné des précisions sur les objectifs, le calendrier et les résultats attendus de cette rencontre organisée par l'Académie Africaine des Langues avec ses partenaires. Les sous thèmes suivants ont été retenus :
- Langues transfrontalières et langues de moindre diffusion : présentation de la situation des pays en vue d'une typologisation des situations en Afrique de l'Ouest.
 - l'instrumentalisation des langues véhiculaires transfrontalières : bilan et perspectives
 - Langues, facteurs d'intégration.
 - les stratégies de mise en place des commissions de langues.
- 7- Le premier sous thème, « langues transfrontalières et langues de moindre diffusion: présentation de la situation des pays en vue d'une typologisation des situations en Afrique de l'ouest », a fait l'objet d'un examen approfondi en séance plénière. Ont été désignés modérateur de cette séance, le Professeur Olabiyi YAI et rapporteurs les Professeurs Fary Silate KA du Sénégal et Alex Dzameshie du Ghana.
 Le Professeur YAI a d'abord rappelé les conclusions et recommandations du Colloque tenu à Bamako (Mali) en 1979 sur l'utilisation des langues africaines. Cette rencontre avait permis une première identification non exhaustive des langues d'intercommunication régionale en Afrique de l'Ouest dans la perspective d'un développement endogène.
- La liste des langues proposée, à l'époque, était la suivante :
- ***Fulfulde***: Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sierra Leone, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Cameroun, Bénin, Soudan, Tchad et Mauritanie.

- **Haoussa** : Niger, Nigeria, Soudan, Cameroun et Ghana.
- **Kanuri** : Nigeria, Niger, Tchad et Cameroun.
- **Manding** : Mali, Sénégal, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Gambie, Sierra Leone, Côte d'Ivoire et Burkina Faso.

Le Professeur YAI a également rappelé, la définition minimale des langues d'intercommunication régionale, adoptée au cours de la rencontre de Bamako, à savoir : le fait d'être parlé dans au moins deux Etats africains.

Outre la nécessité de standardiser les concepts, la question qui se pose encore aujourd'hui est, selon lui, d'évaluer le chemin parcouru dans le domaine de l'identification et la promotion des langues transfrontalières. Plus spécifiquement il y a lieu de s'interroger sur les progrès enregistrés en matière d'utilisation effective des langues dans les domaines stratégiques de l'enseignement, de la presse et des nouvelles technologies de la communication. En conclusion, le Professeur YAI a souhaité que le Colloque soit mis à contribution pour :

- définir les missions minimales de l'Etat dans l'action de promotion des langues nationales en général et des langues transfrontalières en particulier.
- assigner à l'ACALAN des tâches réalistes et réalisables et redéfinir par la même occasion le rôle de l'UNESCO et des autres partenaires afin de faire plus et mieux.
- trouver les voies et moyens pour financer les actions planifiées qui permettront d'atteindre les objectifs décidés ensemble.

8- À la suite de cette introduction, le Docteur Hassana Alidou a présenté les résultats du dépouillement des réponses parvenues des Etats suite au questionnaire général qui leur a été envoyé par l'Académie africaine des Langues. Les constats et conclusions suivants ont été faits :

- les langues nationales sont utilisées dans les domaines les plus divers. Elles sont les moyens privilégiés de communication, tant dans la vie courante que dans les échanges sociaux économiques.
- dans plusieurs pays, elles servent de langues d'alphabétisation des adultes.
- les langues nationales ne servent dans aucun pays de medium généralisé et exclusif d'éducation de base dans le formel ; cependant un certain nombre de pays ont connu ou connaissent des expériences de promotion du bilinguisme à l'école dont l'un des éléments est une langue nationale africaine (Mali, Burkina Faso, etc.)
- en revanche d'autres pays qui avaient enregistré un bon départ sont aujourd'hui en recul
- beaucoup encore restent donc à faire dans tous les domaines socio-économiques et notamment dans la perspective d'un développement durable.
- Dans la plupart des pays, comme au sein des organes et des Instances de l'Union africaine, il existe cependant aujourd'hui une réelle volonté politique de

promouvoir les langues nationales en général et les langues d'intégration régionale en particulier. Il s'agira de transformer cette volonté en réalité concrète.

- 9- Au cours du débat général ouvert à la suite de cet exposé, des clarifications et des contributions utiles ont été faites qui ont permis de conclure sur la nécessité de rechercher rapidement les meilleures voies pour accélérer le processus de promotion et d'intégration des langues nationales dans tous les domaines de la vie.
- 10- L'exposé du Docteur Hassana Alidou a été suivi de la présentation par les délégués, de la situation linguistique des pays représentés : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo.
- 11- De l'analyse de ces exposés, il est ressorti les enseignements suivants :
 - Des langues, avec leurs statuts et leurs fonctions (transfrontalières, véhiculaires, de moindre diffusion, etc.) ont été clairement identifiées selon les pays : chaque pays a énuméré et localisé les langues qu'il partage avec ses voisins. Certaines délégations ont avancé, mais avec prudence, des données statistiques.
 - De façon générale, aucun des pays ne dispose de données statistiques suffisamment fiables, ou même récentes. Certains pays ont avancé des statistiques remontant parfois aux années 1960 (1963 pour le Nigeria) ou de plus de 20 ans (depuis 25 ans pour la Guinée Bissau,) ; cela implique aujourd'hui l'urgence de procéder à des enquêtes sociolinguistiques fiables, en vue d'une meilleure maîtrise des données. Par ailleurs, diverses institutions et de nombreux organismes de prise en charge de la promotion des langues dans les pays ont été identifiés selon les pays.
 - Il en est de même des domaines d'utilisation des langues.
 - Il est à noter cependant que les politiques linguistiques ne sont pas toujours clairement définies. Elles sont même souvent inexistantes (Guinée Bissau, Togo, etc.). Cependant, certains pays ont élaboré et présenté des politiques claires sur la base de textes normatifs et législatifs : Constitutions, lois d'orientation, décrets, etc. (cf. Niger, Sénégal, Mali, etc.) ;
 - il existe cependant des pays où les langues nationales ne font toujours pas l'objet de textes législatifs fixant officiellement leur orthographe (cas de la Côte d'Ivoire, bien que les langues y soient écrites, et des livres publiés) ;
 - dans le secteur de l'éducation, dans tous les pays, les langues nationales sont plus utilisées pour l'alphabétisation des adultes et/ou la communication au quotidien ou dans les médias ou les expressions artistiques que dans l'éducation de base formelle ;
 - certains pays ont besoin de l'appui d'autres pays pour travailler sur les langues qu'ils ont en partage (proposition de la Guinée Bissau).
- 12- À l'issue de ces présentations, des discussions ont suivi. Les échanges ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- il apparaît utile d'enquêter de façon plus approfondie sur les statuts et la fonction des langues dans chacun des pays et notamment les langues transfrontalières : le Sénégal a commencé un tel travail et a mis au point un certain nombre d'outils méthodologiques. Selon Monsieur Augustin Gatera, invité spécial venant du Rwanda, qui a longtemps travaillé dans le domaine au sein de l'UNESCO, a informé que son pays a également élaboré un questionnaire d'enquête. Ces pays sont disposés à mettre ces outils à la disposition des autres.
- Certes les progrès sont lents, mais ils sont réels. Les récentes décisions prises par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine réunis à Khartoum en Janvier 2006 qui ont consacré l'Académie africaine des Langues comme Institution spécialisée de l'Union Africaine vont dans le sens d'une prise de conscience par les hautes autorités politiques de la place qu'il convient d'accorder aux langues africaines. Ces décisions constituent un puissant support pour développer le continent.

13- Les discussions autour du sous thème relatif à l'« instrumentalisation des langues véhiculaires transfrontalières : bilan et perspectives » ont eu lieu en groupe de travail sous la direction du Docteur Hassana Alidou, modératrice. Le rapport de ce groupe a été réalisé par M. Guédiouma Traoré du Mali et Kédrébéogo Gérard du Burkina Faso.

Au cours des travaux, le Dr. Halidou a présenté les résultats du dépouillement du questionnaire spécifique à l'instrumentalisation adressé aux Etats. Il ressort de son analyse sur les quelques réponses obtenues, que si l'instrumentalisation des langues nationales africaines est en progrès en certains pays, celle-ci connaît ailleurs un véritable recul. Trois catégories de pays ont été identifiées :

- a) les pays qui, depuis plusieurs années, ont fait des langues nationales africaines des mediums d'alphabétisation et de scolarisation et sont à l'étape de la généralisation.
- b) les pays qui utilisent encore ces langues dans un cadre expérimental.
- c) les pays qui ont abandonné toute politique d'utilisation de ces langues dans le système éducatif formel.

Dans le domaine stratégique de la communication cependant, on note que les medias publics et privés ont de plus en plus recours aux langues nationales dans tous les pays concernés. Il en est de même dans le domaine de l'édition de livres de lecture et de matériels didactiques en langues nationales notamment dans les pays qui ont introduit ces langues dans l'enseignement. Des efforts timides sont faits également dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

14- Le sous thème intitulé « Langues, facteurs d'intégration » a constitué le point focal des travaux d'un autre groupe de travail dirigé par le Professeur Arame Fal du Sénégal, avec comme rapporteurs Burama Jammeh de Gambie et Kalilou Tétra de la Côte d'Ivoire.

En introduisant les travaux, le Pr. Fal a précisé les objectifs et fait un certain nombre de constats à savoir :

- Quelles sont les langues d'intégration en Afrique de l'Ouest et comment les identifier ?
- Quel est le niveau actuel de la recherche et comment capitaliser les acquis afin de soutenir les actions concrètes sur le terrain comme par exemple celles expérimentées dans l'enseignement primaire au Niger ou celles d'alphabétisation des adultes célébrées chaque année depuis plus de trente ans dans nos pays.
- Comment réellement tirer profit des nombreuses expériences jusqu'ici conduites isolément ?
- Nombre de pays africains disposent de capacités réelles ou potentielles auxquelles s'ajoutent celles des institutions comme l'Union africaine et l'Académie africaine des Langues et celles des organisations de la société civile. Concernées par la question des langues, toutes ces structures doivent être mises à contribution pour leur développement.
- Le contexte administratif comme les besoins ont évolué dans la plupart des pays. Un exemple : les formulaires de banque nécessitent leur traduction dans la langue de la majorité de leurs clients.
- La presse, notamment les stations de radio, ont de plus en plus recours quotidiennement aux langues nationales dans leurs programmes pour une communication plus efficace.
- La promotion et l'usage des langues africaines exigent une responsabilité collective.

Partant de cette analyse, le groupe de travail a fait une série de suggestions qui visent à :

- donner la priorité aux langues africaines d'intégration dans le processus de choix et de traitement.
- élaborer au niveau national des politiques linguistiques en relation étroite avec les politiques régionales et sous régionales.
- en plus des langues étrangères, envisager la possibilité d'utiliser des langues locales comme langues officielles notamment au niveau des parlements, de la justice et d'autres secteurs du développement.
- Exiger des spécialistes qu'ils prennent la responsabilité d'informer les décideurs sur le réellement possible en matière de langue.
- S'informer sur les actions entreprises ailleurs comme en Finlande et en Suisse.
- Faire en sorte que le choix des langues d'intégration repose sur des critères objectifs afin que toutes les langues soient prises sur le même pied d'égalité et jouissent des mêmes traitements.
- Mettre en route l'élaboration de dictionnaires des différentes langues.

Sur l'identification des langues d'intégration, le groupe de travail a proposé les critères suivants :

- le caractère transfrontalier ;
- la véhicularité interne et externe ;
- le degré d'utilisation.

L'intégration peut être considérée dans un triple contexte :

- local (ou national);
- régional ;
- continental.

Pour illustrer ce point, ont été évoquées à titre d'exemples les langues d'intégration du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau (Wolof, Manding, Fulfulde, Jola et Hawsa).

Le groupe de travail a, en outre, suggéré la nécessité de l'utilisation de certaines langues d'intégration par les Organisations sous régionales et régionales comme l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) pour le Sénégal, le Mali, la Mauritanie et la Guinée Conakry, le Liptako Gourma pour le Niger, le Burkina Faso et le Mali, l'Organisation pour la Mise en valeur du Fleuve Gambie (OMVG) pour le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Sierra Leone. Il reste entendu que le choix de ces langues serait laissé aux politiques qui recueilliraient l'avis des spécialistes.

15- La troisième journée du colloque a été consacrée en partie à l'identification des stratégies de mise en place des commissions de langues de l'Académie Africaine des Langues (ACALAN). La modération de cette séance plénière a été assurée par Monsieur Adama Samassékou, Président de L'Académie Africaine les Langues.

Dans son mot d'introduction, M. Samassékou, avant de rappeler le sous thème de cette séance plénière, a associé les participants à un hommage à M. Seydou Thiero, décédé le 17 mai 2006. Le Président de l'Académie Africaine des Langues a ensuite proposé un examen des articles 22, 23, 24 et 25 des Statuts de l'Académie Africaine des Langues. Le chapitre III intitulé *Structures de Travail*, indique que les structures de travail de l'Académie africaine des Langues sont :

- les Structures nationales de langues ;
- les Commissions de Langues transfrontalières véhiculaires.

Le Président de l'Académie africaine des Langues a aussi rappelé que l'une des missions principales de l'Académie est de conseiller les Etats ; le but de la création de l'institution étant de valoriser les langues africaines en vue du renforcement du développement et contribuera à l'intégration du continent.

Les discussions qui ont suivi ont permis d'échanger sur la dénomination des commissions de langues. Doit-on les appeler Académies ou trouver un autre nom comme Institut ? Des différentes interventions, il est ressorti que :

- La part importante du travail se fait au plan national ;
- Toutes les langues transfrontalières ne seraient pas prises en compte au départ. Il faut alors déterminer des critères objectifs.

- Ceux qui connaissent réellement la situation d'une langue transfrontalière doivent donc en parler objectivement.
- Les structures nationales de langues (si c'est la dénomination choisie) ne remplaceront ni les Universités ni certaines Institutions qui existent déjà dans des pays ;
- Il est nécessaire d'intégrer la vision de l'Académie africaine des Langues aux préoccupations nationales tout en sauvegardant les prérogatives des Etats ;
- Les commissions de langues doivent offrir la possibilité de se concerter sur les langues transfrontalières véhiculaires. Il apparaît indispensable de statuer sur les premières commissions à mettre en place et programmer leur prise en charge soit par l'Académie africaine des Langues soit par les Etats.
- La gestion des commissions de langues doit être cohérente compte tenu de la diversité des situations en présence.
- Pour pallier le risque de lourdeur, les réunions physiques doivent être réduites au strict minimum.
- la mise en place des structures nationales doit être réalisée avant la fin de l'année 2006.
- Afin de légitimer les commissions de langues, une rencontre au niveau régional des Ministres en charge des questions de langues est proposée.

16- À l'issue des travaux, le Colloque a adopté les recommandations suivantes :

AUX ETATS :

- La mise en application de toutes les décisions prises en faveur de la promotion des langues africaines par l'OUA, l'Union Africaine, l'UNESCO, l'OIF et l'ADEA.
- La mise en route de la codification de toutes les langues au niveau national (tâches des structures nationales chargées de la promotion des langues nationales).
- L'implication du secteur privé dans la promotion et l'utilisation des langues pour l'intégration.
- L'établissement d'une collaboration étroite entre pays pour le développement des ressources humaines ainsi que la promotion des langues transfrontalières.
- l'encouragement à la synergie des expériences et des expertises entre les pays dans les domaines de la recherche linguistique et de la promotion des langues africaines.
- l'utilisation des langues transfrontalières comme moyens de réaliser les objectifs de l'Education Pour Tous -EPT- pour réduire l'analphabétisme.
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes appropriés aux niveaux tant national que régional.
- l'utilisation des langues africaines comme medium d'enseignement, au moins pour tout le cursus primaire et leur prise en compte dans les examens.
- la formation initiale et continue des formateurs à tous les niveaux d'enseignement.
- la création de départements des langues africaines dans les universités et la création d'enseignements des langues africaines en tant que langues vivantes et langues étrangères.
- l'utilisation des langues africaines dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

- la localisation des logiciels libres ou non dans les langues nationales.
- l'organisation de l'édition en langues africaines par la coédition et l'édition multilingue d'ouvrages traduits.
- l'édition de dictionnaires monolingues, d'ouvrages de lecture pour enfants et pour adultes, de grammaires descriptives et de grammaires pédagogiques.
- en référence à l'article 23 des Statuts de l'Académie africaine des Langues, la mise en place et/ou le renforcement des structures nationales (là elles n'existent pas) chargées de la promotion et du développement des langues nationales/africaines avant la fin 2006.
- La tenue d'une rencontre, au niveau de la Région Afrique de l'Ouest, des Ministres en charge des questions de langues pour poser un acte de mise en route des Commissions de Langues Transfrontalières (CLT).
- Dans la réflexion et la mise en oeuvre des programmes de langues, l'implication par le Ministère de tutelle de l'ACALAN de chaque pays de tous les autres Ministères en charge des questions de langues

A l'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES -ACALAN- :

Le Colloque recommande :

- De mettre à profit l'expertise et l'expérience des invités spéciaux au Colloque pour la mise en place des Commissions de Langues Transfrontalières dans la zone Afrique de l'Ouest au courant de l'année 2006, déclarée Année des Langues Africaines par la Commission de l'Union Africaine. A cet effet, tous les invités spéciaux sont invités à faire à l'ACALAN des propositions relatives aux points suivants:
 - a) Les premières langues transfrontalières à prendre en compte dans la création des Commissions de Langues, selon les critères non exhaustifs retenus à savoir :
 - le nombre de locuteurs des langues transfrontalières ;
 - le nombre de pays concernés par chacune des langues transfrontalières en partage ;
 - la dynamique de chacune des langues transfrontalières.
 - b) Un chronogramme de mise en place des Commissions, compte tenu du fait que celles-ci ne sauraient être toutes mises en place durant la première année.
 - De mettre en place une structure de recherche documentaire qui fournira :
 - les noms de toutes les langues et les statistiques y relatives ;
 - une base de données de toutes les orthographes des langues ;
 - une compilation des termes techniques à traduire dans toutes les langues transfrontalières ;
 - un recueil des textes juridiques concernant les langues ;
 Le tout mis à disposition sur un site ACALAN.
 - De soutenir l'élaboration de vocabulaires (terminologie) sur la vie et les aptitudes pour la vie ; par ex. la couture, la menuiserie, etc.
 - De faire procéder à l'évaluation de toutes les expériences sur les langues afin de capitaliser les résultats obtenus.

- De prendre des initiatives pour l'harmonisation et la standardisation des orthographes des langues nationales en usage dans la région pour l'éducation, la communication, le commerce, la santé et l'agriculture.
- D'appuyer les projets nationaux et régionaux d'élaboration des lexiques et des dictionnaires terminologiques des langues transfrontalières.
- De prendre des initiatives pour la traduction d'instruments régionaux dans les langues transfrontalières (ex. la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les traités de l'UEMOA, de la CEDEAO, de l'OMVS, de l'OMVG et du Liptako Gourma) et pour ce faire, de solliciter l'appui des Organisations régionales d'intégration en Afrique de l'Ouest.
- De mettre en place, en coopération avec les Etats et les organismes internationaux spécialisés, un réseau de scientifiques et de linguistes pour élaborer/traduire les terminologies scientifiques dans les langues transfrontalières.
- De promouvoir et d'utiliser des langues transfrontalières dans les ateliers, conférences et séminaires régionaux.
- De mettre en place un dispositif de collecte et de mobilisation de fonds pour la pérennisation de ses activités.

A l'UNESCO :

Le Colloque recommande :

- Le partage des expériences et des résultats de recherche sur les langues nationales africaines.
- *L'appui* à l'établissement et le renforcement des structures/organisations de promotion des langues nationales dans tous les pays de la région.
- Le renforcement des capacités en matière de revalorisation et de préservation des langues nationales.
- L'appui aux programmes de sensibilisation aux niveaux national, régional et continental sur l'importance et l'utilisation des Langues Nationales Africaines comme instruments de développement et d'intégration.

A l'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE :

Le Colloque recommande :

- La poursuite de son soutien à l'informatisation des langues africaines.
- Le renforcement de son appui à la promotion des langues africaines dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- L'appui à l'Académie africaine des Langues pour la mise en place du Centre Panafricain d'Interprétariat et de Traduction de Bamako.

A LA COOPERATION SUISSE :

Le Colloque recommande :

- La poursuite de son soutien dans la promotion des langues africaines.

- *La poursuite de l'appui* à l'Acalan pour l'élaboration d'un Atlas linguistique de l'Afrique.

A l'UEMOA, A LA CEDEAO, A l'ADEA, A LA BAD ET A LA BOAD :

Le Colloque recommande la conjugaison des efforts avec l'Académie africaine des Langues pour une synergie d'action.

A TOUTES LES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES :

Le Colloque recommande :

- la poursuite de leur appui à l'Académie africaine des Langues.
- la mise à la disposition de l'Académie africaine des Langues de l'ensemble des textes publiés sur les langues africaines.

Bamako, le 18 Mai 2006

LE COLLOQUE

**Colloque Régional « Politiques Nationales : Le Rôle des Langues Transfrontalières et la Place des
Langues de Moindre Diffusion en Afrique de l'Ouest » (ACALAN)
Bamako (Mali) - 16 /18 mai 2006 - Centre International de Conférence**

Liste des participants

N°	Prénoms et NOMS	Service	Pays et Contact
1.	Pr. Hassana ALIDOU	Aviant International University	hassanatou@yahoo.com
2.	EDMOND ANOMAN MANOUAN	Conseiller Technique Ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine (Côte d'Ivoire)	+225 20 22 42 99 Tél/Fax : 20 22 41 56 05 04 34 89 / 07 19 03 18 manouan_edmond@yahoo.fr
3.	Euloge ATSE	Ambassade Côte d'Ivoire	Ambassade Côte d'Ivoire –Bamako.
4.	Thierno Sadou BAH	Ministère de la Culture, Guinée	BP : 262, Conakry Guinée Tél : 224 60 52 64 20 mail : bahthiernosadou2002@yahoo.fr
5.	Pr Ayo BAMGBOSE	University of Ibadan	Department of Linguistics bangbosc@skannet.com University of Ibadan, Nigeria
6.	Tecluck BHUWANEE	WESCO BREDA	Dakar Tél (221) 849 23 47 t.bhuwanee@unesco.org
7.	Dr. Thomas BLECKE	Société Internationale de Linguistique	Bamako Mali director_ivb@sil.org
8.	Dr Cheick A BOCOUM	Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration Africaine	Bamako -Mali Tél :223- 229 11 22
9.	Ali CISSE	Banque Africaine de Développement (BAD)	Bamako - Mali Tél : 223- 222 28 85 a.cisse@fab.org
10.	Pr Maxime DA CRUZ	CENALA/ Cotonou / Bénin	Bénin Tél : +229 90 90 10 32 maxdacruz@yahoo.fr
11.	Sylvain DABOU	IEP Kati (Mali)	Tél : 621 31 88 dabou_sylvain@yahoo.fr
12.	Ali DAOU	Bureau multi pays UNESCO/Bamako	223- 223 34 92 Bamako - Mali
13.	Aminata DAOU	Commission Nationale Maliennne pour l'Unesco	Mali Tél : 223-222 25 75

14.	Aminata	DEMBELE	Association N'KO Bamako	Tél : 222 87 11 Tél 629 01 33 aminko26@hotmail.com
15.	Oumar	DEMBELE	CNM/ Unesco – Mali	Bamako Tél :223- 222 21 15
16.	Moussa	DIABY	Administrateur Général Fondation Karanta BPE 5641 Bamako Mali	Fkaranta@yahoo.fr Site : http : // w.w.w. FondationKaranta.org
17.	Dr Alpha Oumar	DIALLO	IRLA/ Guinée Conakry	Oumar3-200@yahoo.fr Tél : (224) 60 55 68 82
18.	Ibrahima	DIALLO	INDE/ MENES G. Biseau	bambaa21@yahoo.fr Tél : (245) 722 94 99
19.	Pr Mamadou Bani	DIALLO	Ministère de la Culture	Bamako - Mali Tél : 223-648 31 29 banidia@yahoo.fr
20.	Kworo	DIARRA		Cell : 642 88 52 kdiarra2001@yahoo.com
21.	Soumaïla	DICKO	Unesco / Bamako	Tél : 223 34 92 mail : sacko@unesco.org
22.	Soumaïla	DICKO	Programme Culture Unesco	Bamako Mali maile : s.dicko@unesco.org
23.	Pr Marcel	DIKI KIDIRI	LLACAN-CNRS	mdkidiri@free.fr Tél : 0033/ (0) 685 54 59 74 - France
24.	Alphonse	DIOP	CT1 MDCALNF	Tél : 842 95 92 - Dakar Email : yafgoor@voila.fr
25.	Youssef	DOUMBIA	Agence Malienne de Presse et de Publicité	Bamako – Mali- Tél : 223 - 679 79 77
26.	Alex	DZAMESIE	Dept. Linguistiques, Legon Accra, Ghana	LEGON, Ghana akdzam@org.edu.gh Tél : 233 21 500 537 akdzameug.ed.gh
27.	Pr Arame	FAL	Linguiste	Mail : abd@sentoo.sb-sénégal
28.	Diao	FAYE	DC/ MDCALAF/ Senegal	diaofay@yahoo.fr 554 70 33
29.	Deborah	FREDO	IEP/ Kati Mali	Tél : 227 21 66 iep@buroticservices.net.ml
30.	Augustin	GATERA	Centre de Recherche d'Information et de Documentation (CRID)	BP : 6/23 Kigali RWANDA Tél : (250) 08 52 00 81 email : gatera123@yahoo.com

31.	Souley Kossi	GBETO	ROCARE, Togo	Université de Lomé - Togo BP : 1515 gbetok@yahoo.fr Dept de LM-FLESH Tél : 228 923 77 22
32.	Mamadou	GUEYE	Interprète Bamako	djibygueye2004@yahoo.fr
33.	Paul	GUINDO	ILAB	Tél. : (223) 222 15 74 Email: cerfado@yahoo.fr
34.	Hamidou Seydou	HANAFIOU	IRSH/ UAM B.P. 318 Niamey	hanafiou@yahoo.fr
35.	Lee	HOCHSTETLER	Société Internationale de Linguistique	Bamako Mali director_ivb@sil.org
36.	Burama L. J.	JAMMEH	Department of State for Education Willy Thorpe Place Bulding Banjul The Gambia	bljammeh@yahoo.com Tél: (220) 99 41 178
37.	Pr Fary SILATE	KA	CT/ MDCALNF – Senegal	(221) 510 97 58 ka_fary2000@yahoo.fr
38.	Pr Gerard	KEDREBEOGO	CNSRT/INSS Ouagadougou 03 BP :7047	Ouagadougou -Burkina Faso Tél : (226) 50 36 28 35 mail : gerardkedrebeogo@yahoo.fr
39.	N'Tigui	KONARE	ACALAN	Mali / ntiguikonare@hotmail.com
40.	Adama Samuel	KONE	Académie Africaine des Langues	adamaskone@yahoo.fr Tél : (223) 628 87 95
41.	Mama Yola	KPARA	INAEA / MCSL 04 BP : 391 Cotonou / Bénin	Cotonou-Bénin Tél : +229 21 32 49 16 / +229 97 58 77 60 +229 21 32 49 11 yolakpassa@yahoo.fr
42.	Manuel Raimundo	LOPES	INDE/Menes Guinée Bisau	(245) 665 78 38
43.	Mical DREHI	LOROUGNON	EDILIS 10 BP477 Abidjan 10	Tél : 225 21 24 46 50 edilis@africaonluie.co.ci
44.	Alassane Yéhia	MAÏGA		Cell : 642 87 45 ayehiamaiga@yahoo.fr
45.	Dr Amidou	MAÏGA	OIF 13 quai Indrécitran	Tél : 00336 12 76 48 87 / 0036 14 43 73

			75015 Paris France	379 amidoumaiga@francophonie.org
46.	Ousmane	MINTA	Interprète Bamako	Tél : 679 34 71 mail : minta@yahoo.fr
47.	Israel S.	MOLOSANTE	Pansaub	israel@pansllo.org.za Santa Africa
48.	Jérémie Kouadio	N'GUESSAN	ILA/ Université de Cocody Abidjan Adresse postale : 22 BP : 303 Abidjan 22 Abidjan Côte d'Ivoire	kouadinj@yahoo.fr Tél : (225) 07 08 49 89 kouadinj@ci.refer.org
49.	Abou	NAPON	Dept de Linguistique Université de Ouagadougou BP 7021	Ouagadougou -Burkina Faso Tél : 76 62 03 32 abou.napon@univ-ouga.bf
50.	Angelina	NETSHIHENI	Pan South Africa Language Board (Pansalb), South Africa	Tél : 012 341 96 38 angi@pansalb.org.za
51.	Norbert	NIKIÈMA	Université de Ouagadougou	Burkina Faso + 226 76 62 13 31 nikieman@yahoo.fr
52.	Dr Adama	OUANE	UIE/ UNESCO	Hamburg Institut de l'Education de l'UNESCO Feldbrunnenstrasse 58
53.	Mathieu R.	OUEDRAGO	Université de Ouagadougou Burkina Faso Tél : (226) 70 20 82 71	Burkina Faso ormathieu@yahoo.fr mathieu@univ.yahoo.fr
54.	Emmanuel	SAGARA	Académie Africaine des Langues	+223 679 59 14 emmanuelml@yahoo.fr
55.	Dr Macki	SAMAKE	Rectorat – Université de Bamako	Bamako- Mali Tél : 223- 678 36 63 mackisam@hotmail.com
56.	Adama	SAMASSEKOU	Académie Africaine des Langues	BP :10 Koulouba-Mali Tél. (223) 223 84 47
57.	Pr. Aby	SANGARE	ILA- Université de Cocady	Côte d'Ivoire Tél :225 - 0564 27 80 biba@aviso.ci
58.	Souleymane	SANGARE	Académie Africaine des Langues	BP :10 Koulouba-Mali Tél. (223) 223 84 47
59.	Dr Mohamed Lamine	SANO	DG/ IRLA/ Guinée Conakry	Tél: 60 29 85 181 30 45 48 32 sanomohamed@yahoo.fr
60.	Saffiatou	SAVAGE	Department of State for	safsavage@yahoo.com

		Education Willy Thorpe Place Bulding Banjul The Gambia	Tél : (220) 993 38 57
61.	Vincent SECK	Bureau multi pays UNESCO/Bamako	Bamako- Mali Tél : 223- 223 34 92
62.	Pr INGSE SKATTUM	Université d'OSLO Norvège	Ingses.kattum@ikos.uio.no +47 22 85 47 90
63.	Issa SOUMARE	FLSH/ Niger BP 418	isoumare2@yahoo.fr Tél : 00227 55 85 04
64.	BHUWANEE TEELUCK	Unesco BRED A	Dakar Unesco t.bhuwanee@unesco.org
65.	Sandrine TEMBELY	Aide et Action Mali	Tél : aemali@afribone.net.ml
66.	Pr Kalilou TERA	ILA université Cocody	tera_kalilou@yahoo.fr Tél : (225) 22 44 04 09 Abidjan Côte d'Ivoire
67.	Bréhima TOUNKARA	Commission UEMOA Ouagadougou	Brehima.tounkara@uemoa.int
68.	Pr Amadou TOURE	Université de Bamako	BP 2539 Tél : 223 - 607 97 92 Mail : ahtoure2002@yahoo.fr
69.	Bocary Sory TRAORE	AACP Tabital Pulaaku Bamako	645 30 92
70.	Guédiouma TRAORE	ILAB/Mali	222 41 62/ 644 02 69 traoregue@yahoo.fr
71.	Eveline WOLFCARIUS	Programme Culture Unesco	Bamako Mali maile.e.wolfcarius@unesco.org
72.	Pr Olabiyi YAI	Délégation Permanente du Bénin UNESCO	+33 14 56 83 063 mail : o.yaie@unesco.org Paris